

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 11 juillet 2022

Délibération n° CP-2022-1649

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Fons

Objet : Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'un tènement (maison et parcelle) situé 13 rue Parmentier

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 24 juin 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Claire Brossaud

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendaël, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Marion (pouvoir à Mme Benahmed), Mme Fournillon (pouvoir à M. Grivel), Mme Fréty (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Kabalo (pouvoir à Mme Panassier).

Commission permanente du 11 juillet 2022**Délibération n° CP-2022-1649**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Fons

Objet : Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'un tènement (maison et parcelle) situé 13 rue Parmentier

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 22 juin 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

L'opération n° 5387 Saint-Fons - Tour de Ville, fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole, le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Afin de permettre un double sens de circulation nécessaire au schéma de circulation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Carnot Parmentier, la Métropole de Lyon a pour projet l'élargissement de la rue Parmentier à Saint-Fons.

II - Désignation du bien acquis

Dans le cadre de ce projet, la Métropole doit acquérir une maison d'habitation sur 2 niveaux, inoccupée et murée, figurant au cadastre sous le numéro de parcelle AE 278, d'une superficie de 290 m², concernée au plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) par l'emplacement réservé n° 15, située 13 rue Parmentier à Saint-Fons et appartenant à monsieur Thierry Dechenaux, placé sous le régime de la curatelle renforcée et représenté par son curateur, monsieur Olivier de Parscau, mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

La maison sera vouée à la démolition par la collectivité.

III - Conditions de l'acquisition

Aux termes du projet de compromis, l'acquisition de ce bien interviendra au prix de 120 000 €, bien cédé libre de toute occupation.

La direction de l'immobilier de l'État (DIE) n'a pas été consultée, la présente acquisition se réalisant en-deçà du seuil de 180 000 €, conformément à l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises de location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 120 000 € d'une maison d'habitation inoccupée et murée, à démolir, figurant au cadastre sous le numéro de parcelle AE 278, d'une superficie de 290 m², concernée au PLU-H par l'emplacement réservé n° 15, située 13 rue Parmentier à Saint-Fons et appartenant à monsieur Thierry Dechenaux, représenté par son curateur, monsieur Olivier de Parscau, dans le cadre du projet d'élargissement de la rue Parmentier à Saint-Fons.

2° - Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, individualisée le 27 septembre 2021 pour un montant de 23 100 000 € en dépenses et de 6 678 859 € en recettes, sur l'opération n° 4P17O5387.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - exercice 2022 - chapitre 011 - opération n° 4P17O5387 pour un montant de 120 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 3 200 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 12 juillet 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220711-284926-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 juillet 2022 Date de réception préfecture : 12 juillet 2022
